

Communiqué du 20 janvier 2022

Quelles avancées après la journée de mobilisation du 13 janvier 2022 ?

Le Snec-CFTC a été reçu par le cabinet du ministère de l'Éducation nationale le 18 janvier pour un point sur la situation sanitaire avec les organisations syndicales de l'enseignement privé.

Les mesures sanitaires

Le ministère confirme la livraison de 70 millions de masque chirurgicaux déjà promis fin décembre et annonce 5 millions de masques FFP2 pour les enseignants de maternelle et de primaire qui le souhaitent ainsi qu'aux AESH des établissements publics et privés. Cela répond à une demande effectuée de longue date par le Snec-CFTC mais systématiquement écartée jusqu'à présent.

D'autre part, un fonds de 20 millions d'€ en direction des collectivités locales pour l'équipement des classes en capteurs de CO2. Il y a actuellement des instructions du 1er ministre aux préfets dans le but de mieux articuler les échanges entre Etat et collectivités. Les écoles privées pourront-elles en bénéficier ? La question a été posée par le Snec-CFTC mais reste sans réponse.

Les moyens humains

3300 contractuels équivalents temps plein vont être recrutés pour assurer les remplacements dans les établissements publics. Pour attirer les candidats, l'échelon 1 va être revalorisé. Combien d'ETP de maîtres délégués pour le privé ? Cela n'a pas été précisé mais il sera possible de déroger à la rémunération indiciaire pour améliorer l'attractivité du recrutement dans le privé. C'est une avancée qui ne concernera que certains. Pour le Snec-CFTC, la rémunération des maîtres délégués, et de celle des maîtres en général, reste une question essentielle.

La pédagogie

Concernant le cumul présentiel-distanciel, la FAQ a été retravaillée. Il n'y a pas de pression sur les maîtres pour assurer à la fois présentiel et distanciel. Il y a un devoir de continuité pour les absents (comme on le fait pour les élèves absents). La FAQ laisse donc de la liberté pour s'organiser. Pour le Snec-CFTC, le moyen mis en œuvre doit ne pas se traduire par une hausse imposée du temps de travail des enseignants.

Les évaluations nationales de CP sont reportées. Pour le Bac, une concertation sur les épreuves de spécialité est annoncée pour décider d'un report possible.

Autres mesures

Le jour de carence est suspendu jusqu'au 31 décembre 2022. Le ministère, qui est l'employeur des maîtres, considère qu'il faudrait reporter les portes ouvertes mais laisse la décision aux chefs d'établissement sous couvert de l'autonomie des établissements. Cette posture ne saurait satisfaire le Snec-CFTC qui demande leur report systématique en raison du contexte sanitaire tendu.

Le dialogue social

Le ministre a pris l'engagement d'un point bimensuel sur la situation sanitaire. Le Snec-CFTC demande que toutes les OS représentatives de l'enseignement privé sous contrat y soient conviées. En l'état actuel, elles seraient reçues par le cabinet selon la même périodicité.

La journée d'action du 13 janvier a permis aux enseignants et personnels des établissements de manifester leur ras-le-bol par rapport au vécu quotidien avec les élèves et les familles face à un ministre qui refuse de reconnaître la réalité.

Si les avancées sont trop peu nombreuses pour le satisfaire, le Snec-CFTC n'appelle cependant pas à la mobilisation du 20 janvier et envisage d'autres modes d'action pour faire avancer ses revendications.